



Formation carrieres et formations

Par **pohyer**, le **11/07/2010** à **13:33**

Bonjour,

voila j'ai souscrit a une formation de secretaire medicale par correspondance il me reste 6 mois encore a payer 27 euros par mois mais voila a ce jour je me retrouve au chomage et en dossier de surendettement donc je ne peu plus régler cette somme

dont j'ai effectué la demarche au près de ma banque pour que le prélèvement ne se fasse pas et a ce jour carrieres et formations ne veulent rien savoir et me demande de payer quand meme cette somme article L444-8 par le code de l'éducation . que dois-je faire ? merci, par avance de bien vouloir me répondre.